



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/COCOA.9/L.4
2 mars 2001

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE CACAO, 2000
Deuxième session
Genève, 26 février-2 mars 2001
Point 8 de l'ordre du jour

EXAMEN ET ADOPTION DE RÉOLUTIONS FINALES

Projet de résolution finale

La Conférence des Nations Unies sur le cacao, 2000,

S'étant réunie à Genève du 13 au 24 novembre 2000 et du 26 février au 2 mars 2001,

Ayant établi les textes anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe de l'Accord international de 2001 sur le cacao,

1. *Décide* que les textes anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe ainsi établis feront également foi;
2. *Demande* que ces textes soient remis au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies;
3. *Prie* le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies d'adresser copie du texte de l'Accord à tous les gouvernements invités à la Conférence;

4. *Prie* le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de prendre des dispositions pour que l'Accord soit ouvert à la signature, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, pendant la période fixée à l'article 53 de l'Accord;

5. *Appelle l'attention* des gouvernements sur les procédures prévues aux articles 54 et 55 de l'Accord, et *invite instamment* les gouvernements à signer l'Accord et à déposer leurs instruments de ratification, d'approbation ou d'adhésion le 1er octobre 2003 au plus tard ou, si leurs procédures constitutionnelles ne peuvent être menées à bien avant cette date, à notifier, conformément à l'article 56, qu'ils appliqueront l'Accord à titre provisoire.
